

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

BUDGET QUÉBEC 2017-2018

Urgence d'investir davantage en prévention

Montréal, mercredi 29 mars 2017 – Réagissant au budget du Québec 2017-2018, Lucie Granger, directrice générale de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), précise que « le budget Leitão comporte de bonnes nouvelles en éducation et en transport et crée aussi certaines attentes en prévention de la santé. »

ÉDUCATION ET LITTÉRATIE – Le budget reflétant les priorités du gouvernement, l'ASPQ salue les investissements en éducation, car « l'injection de plus de 600 M \$ dans ce domaine permettra l'embauche de professeurs, de professionnels et de techniciens, dont ce secteur, si vital pour la santé durable, a grandement besoin. La volonté de maintenir ce rythme d'investissements en éducation permet d'envisager l'avenir avec confiance. C'est de bon augure à la veille de l'adoption d'une politique de la réussite éducative. »

TRANSPORT – L'amélioration des transports collectifs, le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, l'instauration d'un service rapide par bus dans la région de Québec et les investissements dans le Réseau électrique métropolitain répondent à des besoins environnementaux et sociaux pressants.

SANTÉ ET PRÉVENTION - Selon Madame Granger, « avec un budget de 36,8 G \$ à la Santé et aux Services sociaux (soit 51 % du budget de la Province), il serait souhaitable de réévaluer certaines des dépenses en soins et d'accorder une importance accrue à la prévention. Nous sommes d'avis qu'il serait économiquement responsable d'investir 5 % du budget de la santé et des services sociaux pour soutenir les actions de prévention, de promotion de la santé et de recherche en santé publique. » Toujours selon l'ASPQ, « la prévention et la promotion de la santé devraient être au cœur de toutes les politiques gouvernementales afin d'assurer la santé durable pour tous et pour celle des générations futures, sur tout le cycle de vie. »

TAXE-TABAC – L'ASPQ, appuyant la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, déplore l'absence d'une hausse de la taxe sur le tabac dans le budget 2017-2018. Selon Madame Granger, « cette décision, qui viserait à sauver des vies, profite à l'industrie du tabac et constitue une perte de montants appréciables pour les contribuables qui doivent rembourser la facture des soins de santé causés par les produits de l'industrie du tabac. »

TAXE BOISSONS SUCRÉES – L’absence d’une taxe sur les boissons sucrées constitue une autre source de déception pour l’ASPQ qui parraine la Coalition québécoise sur la problématique du poids. Madame Granger souligne que «la consommation de boissons sucrées est associée à différents problèmes de santé. L’instauration d’une taxe dédiée sur les boissons sucrées et énergisantes, payée par les fabricants, permettrait de réinvestir les revenus générés en prévention de l’obésité et des maladies chroniques. »

À propos de l’Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L’ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la *santé durable*, par la prévention, une priorité. L’ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d’une conception durable de la santé et du bien-être. La *santé durable* s’appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s’assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org.

– 30 –

Source :

Jean Alexandre
Responsable des communications et de la collecte de fonds,
Association pour la santé publique du Québec
Téléphone : 514 528-5811, poste 261
Cellulaire : **514-442-7119**
Courriel : jalexandre@aspq.org